



FORMATION

Libertés fondamentales, le combat incessant des avocats

SAMEDI 27 JUIN 2026 / 9H-17H

InterContinental Marseille - Hôtel Dieu



INTERVENANTS

- **Philippe Voulard**, avocat au barreau de Marseille, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **François Saint-Pierre**, avocat aux barreaux de Lyon et Paris, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **Marie Burguburu**, avocate au barreau de Paris, co-directrice de l'Institut de défense pénale
- **Brice Grazzini**, avocat au barreau de Marseille
- **Yann Le Bras**, avocat à la Cour d'appel de Paris
- **Aurélia Grignon**, avocate au barreau de Paris
- **Bertrand Périer**, avocat aux Conseils et enseignant français de la prise de parole en public, spécialiste de l'art oratoire
- **Amélie Morineau**, avocate au barreau de Paris, présidente de la commission Libertés & Droits de l'Homme du CNB



PUBLICS CONCERNÉS

Avocats

- Matière : droit pénal
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit pénal
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Maîtriser les recours en cas d'atteinte aux droits fondamentaux
- Savoir réagir efficacement à l'audience
- Intégrer une défense de long terme, incluant l'exécution des peines



VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.

PROGRAMME

8H45 Accueil des participants

9H00 Début de la formation

Contrôles d'identité, gardes à vue, violences policières

- Les moyens concrets de la défense
- Les recours possibles et les conditions de leur mise en œuvre pratique

Brice GRAZZINI, avocat au barreau de Marseille

Exiger une justice indépendante et impartiale : quelle stratégie à l'audience ?

Savoir réagir avec détermination et prudence par :

- Le donner acte
- Le dépôt de conclusions
- Les requêtes en récusation ou en suspicion légitime

Yann LE BRAS, avocat à la Cour d'appel de Paris

Invoquer l'exercice d'un droit fondamental

Maîtriser la théorie jurisprudentielle du contrôle de proportionnalité, essentielle pour une défense efficace

Aurélia GRIGNON, avocate au barreau de Paris

Questions de la salle

12H30-14H00 Cocktail déjeunatoire

Oser la Cour de cassation et le Conseil d'État

Les intégrer dès l'origine de la défense, en lien avec un avocat aux Conseils, pour construire une stratégie sur le long terme

Bertrand PÉRIER, avocat aux Conseils et enseignant français de la prise de parole en public, spécialiste de l'art oratoire

Exécution des peines, un droit d'exception(s)

Comment défendre jusqu'au bout de la peine ?

Amélie MORINEAU, avocate au barreau de Paris, présidente de la commission Libertés & Droits de l'Homme du CNB

Questions de la salle

17H00 Café de fin de formation



Programme et inscription :

https://lext.so/Kpm_A5

Date limite d'inscription (dans la limite des places disponibles) : le vendredi 26 juin à 12H

Tarif : 450 € HT (540 € TTC)

Tarif Jeunes professionnels -15% sur présentation d'un justificatif de statut (dans les 5 premières années suivant la prestation de serment pour les avocats) : 382,5€ HT (459€ TTC)

Relation clients :

relationclients@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 40

